

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau **Ouebec**

Bid Fax: (819) 997-9776

K1A 0S5

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

In-Service Support Marine / Soutien en Service Maritime 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III 6C2 Gatineau Quebec K1A 0S5

Title - Sujet DISPOSAL OF FORMER HMCS IROQUOIS				
Solicitation No N° de l'invitation Amendment No N° modif.				
W8482-168053/A		001		
Client Reference No N° de réfé	érence du client	Date		
W8482-168053		2016	-08	3-09
GETS Reference No N° de réfé	érence de SEAG			
PW-\$ISM-010-25904				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	۰V	ME
010ism.W8482-168053				
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2016-08-30	L'invitation prer	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresse	er toutes questions à:		Зu	yer ld - ld de l'acheteur
Passmore, Russ		- 0)1(Oism
Telephone No N° de téléphone)	FAX	lo.	N° de FAX
(819) 420-2917 ()		()	-	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
Vendor/Firm Name and Address		
Raison sociale et adresse du fournisseur/d	de l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



Amd. No. - No de la modif.

File No. – N° du dossier W8482-168053

Buyer ID – ID de l'acheteur 010ism CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

Modification 001

La modification 001 vise à intégrer les changements suivants :

- 1) Supprimer l'Annexe I Questions des soumissionnaires et réponses du CANADA dans son intégralité et la remplacer par l'Annexe I Questions des soumissionnaires et réponses du CANADA en date du 9 août 2016 en pièce jointe.
- 2) À la section 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions, supprimer ce qui suit :

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (3 copies papier) [et 2 copies électroniques sur *DVD*] Section II : Soumission financière (3 copies papier) [et 2 copies électroniques sur *DVD*]

Section III: Attestations (2 copies papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (2 copies papier)

Remplacer par:

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (3 copies papier) [et 2 copies électroniques sur *DVD*]

Section II : Soumission de gestion (3 copies papier) [et 2 copies électroniques sur *DVD*]

Section IV : Section IV : Attestations (2 copies papier), conformément à la PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Section V: Renseignements supplémentaires (2 copies papier), conformément à la PARTIE 6 –

EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES

EXIGENCES

- 3) À la section **3.2.12 Plan de gestion préliminaire**, supprimer la sous-section **4)** dans son intégralité et la remplacer par :
 - 4) Donner des détails sur le processus de retrait et de destruction des déchets dangereux à bord du navire. Aborder chacun des déchets dangereux figurant dans l'évaluation environnementale effectuée pour l'ancien NCSM IROQUOIS. Inclure des explications sur les méthodes de suivi, de transport et de destruction des déchets dangereux figurant dans l'évaluation environnementale effectuée pour l'ancien NCSM IROQUOIS.
- 4) À la section 3.4 Partie III : Soumission financière, insérer :
- 3.4.5 Ventilation des coûts pour le retrait du grillage aux sections A, B et C, le retrait du nez d'étrave et le retrait des hélices

Les soumissionnaires doivent remplir l'Annexe M – Ventilation des coûts pour le retrait du grillage aux sections A, B et C, le retrait du nez d'étrave et le retrait des hélices. Cette ventilation des coûts ne fait pas partie de l'évaluation des soumissions, mais doit être fournie afin d'aider le Canada à attribuer les coûts des éléments figurant à l'Annexe A – Énoncé des travaux aux centres de coûts appropriés.

 $\begin{array}{l} \text{File No.} - \text{N}^{\text{o}} \text{ du dossier} \\ W8482\text{-}168053 \end{array}$

Buyer ID – ID de l'acheteur 010 ism CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

- 5) Insérer l'Annexe M Ventilation des coûts pour le retrait du grillage aux sections A, B et C, le retrait du nez d'étrave et le retrait des hélices en tant que pièce jointe.
- 6) À la Partie 2, section 2.8 Période des travaux Marine, insérer :

Préparation pour le transport

L'entrepreneur doit préparer le grillage des sections A, B et C, le nez d'étrave et les hélices pour le transport conformément à l'**Annexe A – Énoncé des travaux**.

L'entrepreneur doit entreposer et maintenir en bon état le grillage, le nez d'étrave et les hélices jusqu'à ce que le Canada soit prêt à les recevoir pour le transport.

Le Canada enlèvera le grillage des sections A, B et C, le nez d'étrave et les hélices des installations de l'entrepreneur dans les 90 jours suivant le moment où cet équipement a été retiré, mis de côté et préparé pour le transport conformément à l'**Annexe A – Énoncé des travaux**.

Si le Canada ne transporte pas l'équipement retiré, mis de côté et préparé pour le transport conformément à l'**Annexe A – Énoncé des travaux** dans ce délai de 90 jours, il ne paiera, pour chaque jour de retard, que les frais journaliers d'entreposage et d'entretien mentionnés à la section**7.6.1.1 – Frais d'entreposage et d'entretien** pour la période retard au-delà du délai de 90 jours, et ce, jusqu'à ce que l'équipement soit enlevé des installations de l'entrepreneur.

7) À la Partie 7, section 7.6.1 - Base de paiement, insérer :

7.6.1.1 Frais d'entreposage et d'entretien

Si le Canada reporte le transporte au-delà du délai prescrit à la section **7.4.1 – Période des travaux – Marine**, il accepte de payer à l'entrepreneur les frais journaliers d'entreposage et d'entretien indiqués cidessous, pour chaque jour de retard supplémentaire.

Ces frais doivent constituer la seule responsabilité du Canada envers l'entrepreneur pour ce retard.

Les frais journaliers d'entreposage et d'entretien pour chaque article sont de ______\$ CAN. La TPS et la TVH sont en sus, s'il y a lieu. Ces frais sont fermes et ne sont sujets à aucuns frais additionnels.

8) À la Partie 7, section **7.4.1 – Période des travaux – Marine**, insérer :

Préparation pour le transport

L'entrepreneur doit préparer le grillage des sections A, B et C, le nez d'étrave et les hélices pour le transport conformément à l'**Annexe A – Énoncé des travaux**.

L'entrepreneur doit entreposer et maintenir en bon état le grillage des sections A, B et C, le nez d'étrave et les hélices jusqu'à ce que le Canada soit prêt à les recevoir pour le transport.

Le Canada enlèvera le grillage des sections A, B et C, le nez d'étrave et les hélices des installations de l'entrepreneur dans les 90 jours suivant le moment où cet équipement a été retiré, mis de côté et préparé pour le transport conformément à l'**Annexe A – Énoncé des travaux**.

Si le Canada ne transporte pas l'équipement retiré, mis de côté et préparé pour le transport conformément à l'**Annexe A – Énoncé des travaux** dans ce délai de 90 jours, il ne paiera, pour chaque jour de retard, que les frais journaliers d'entreposage et d'entretien mentionnés à la section**7.6.1.1** –

Amd. No. – N° de la modif.

File No. – N° du dossier W8482-168053

Buyer ID – ID de l'acheteur 010ism CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

Frais d'entreposage et d'entretien pour la période retard au-delà du délai de 90 jours, et ce, jusqu'à ce que l'équipement soit enlevé des installations de l'entrepreneur.

- 9) Supprimer l'Annexe B Base de paiement dans son intégralité et la remplacer par l'Annexe B Base de paiement en date du 9 août 2016 ci-jointe.
- 10) Supprimer l'Annexe B Base de paiement dans son intégralité et la remplacer par l'Annexe B Base de paiement en date du 9 août 2016 ci-jointe.
- 11) Dans l'Annexe A Énoncé des travaux, à la section 8.0 SPÉCIFICATION DE TRAVAIL, insérer :
- 8.11 Retrait du grillage, du nez d'étrave et des hélices

8.11.1 Retrait du grillage des sections A, B et C

L'entrepreneur doit retirer le grillage des sections A, B et C, identifié dans le devis ci-joint. Dans la portée des travaux, l'entrepreneur doit tenir compte des répercussions du retrait du grillage de ces sections sur la stabilité globale du navire. REMARQUE : Pour chaque élément de grillage des sections A, B et C, on indique le poids estimatif du métal nu, c'est-à-dire sans la tuyauterie, le câblage, l'isolation, etc. auxiliaire.

L'entrepreneur doit éliminer tous les déchets et déchets dangereux et enlever toutes les marchandises contrôlées du grillage des sections A, B et C. Il doit retirer la totalité de l'isolation, de la tuyauterie, du câblage et autre équipement conformément au devis ci-joint, afin de garantir que seul le métal intact du grillage des sections A, B et C soit disposé le long du quai, prêt pour le transport.

L'entrepreneur doit nettoyer le grillage des sections A, B et C de manière que son transport se déroule en toute sécurité, conformément au devis ci-joint. L'entrepreneur doit préparer le grillage des sections A, B et C pour le transport et l'entreposer sur place dans une zone où les risques de dommages sont réduits au minimum.

L'entrepreneur doit se servir d'une grue pour disposer chaque élément de grillage des sections A, B et C de manière que leur transport se déroule en toute sécurité. L'entrepreneur doit se servir d'une grue pour disposer chaque élément de grillage des sections A, B et C de manière à réduire les risques de dommages au minimum et à satisfaire à toutes les exigences en matière de sécurité.

Le Canada prendra livraison du grillage des sections A, B et C à l'installation de l'entrepreneur dans les 90 jours suivant son retrait, conformément à l'énoncé des travaux et au devis ci-joint.

8.11.2 Retrait du nez d'étrave

L'entrepreneur doit enlever le nez d'étrave indiqué dans le devis ci-joint. Dans la portée des travaux, l'entrepreneur doit tenir compte des répercussions du retrait du grillage de ces sections sur la stabilité globale du navire.

L'entrepreneur doit procéder à l'enlèvement des déchets et des déchets dangereux et retirer toute marchandise contrôlée se trouvant sur le nez d'étrave. Tout matériau d'isolation, de tuyauterie et de câblage et tout autre matériel doit être enlevé conformément au devis ci-joint afin de s'assurer que le nez d'étrave est propre, intact, disposé le long du quai et prêt pour le transport.

L'entrepreneur doit nettoyer le nez d'étrave de manière que son transport sur l'autoroute par camion à plateforme se déroule en toute sécurité, conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. L'entrepreneur doit préparer le nez d'étrave pour le transport et l'entreposer sur place dans une zone où les risques de dommages éventuels sont réduits au minimum.

Amd. No. – N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{File No.} - \text{N}^{\text{o}} \text{ du dossier} \\ W8482\text{-}168053 \end{array}$

Buyer ID – ID de l'acheteur 010ism CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

L'entrepreneur doit utiliser une grue conformément au devis ci-joint pour disposer le nez d'étrave sur la plateforme d'un camion de manière que son transport vers la destination finale se déroule en toute sécurité. L'entrepreneur doit utiliser une grue pour mettre le nez d'étrave en place de manière à réduire au minimum les risques de dommages éventuels tout en respectant toutes les exigences relatives à la sécurité.

Le Canada prendra livraison du nez d'étrave à l'installation de l'entrepreneur dans les 90 jours suivant son retrait, conformément à l'énoncé des travaux et au devis ci-joint.

8.11.3 Retrait des hélices

L'entrepreneur doit enlever les deux hélices indiquées dans le devis ci-joint. Dans la portée des travaux, l'entrepreneur doit tenir compte des répercussions du retrait des hélices sur la stabilité globale du navire.

L'entrepreneur doit s'assurer que l'intérieur ne comporte aucune matière huileuse ou graisseuse et procéder au lavage à la pression des hélices afin que les pièces métalliques dénudées soient libres de tout corps étranger et de toute végétation marine. L'entrepreneur doit préparer les hélices de manière que leur transport par camion à plateforme se déroule en toute sécurité, conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. L'entrepreneur doit préparer les hélices pour le transport et les entreposer sur place dans une zone où les risques de dommages éventuels sont réduits au minimum.

L'entrepreneur doit utiliser une grue pour disposer les hélices sur la plateforme du camion de manière que leur transport vers la destination finale se déroule en toute sécurité. L'entrepreneur doit utiliser une grue pour mettre les hélices en place de manière à réduire au minimum les risques de dommages éventuels tout en respectant toutes les exigences relatives à la sécurité routière.

Le Canada prendra livraison des hélices à l'installation de l'entrepreneur dans les 90 jours suivant leur retrait, conformément à l'énoncé des travaux et au devis ci-joint.

12) Supprimer l'Annexe J - Produits livrables obligatoires dans son intégralité et la remplacer par l'Annexe J - Produits livrables obligatoires en date du 09 août 2016 ci-jointe.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

Amd. No. – Nº de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{File No.} - \text{N}^{\text{o}} \text{ du dossier} \\ W8482\text{-}168053 \end{array}$

Buyer ID – ID de l'acheteur 010 ism CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

ANNEXE I

QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES ET RÉPONSES DU CANADA

- Q1. Retrait des sections d'expérience scientifique La masse estimée pour chaque section (A, B, C) est indiquée, soit 150 tonnes, 110 tonnes et 20 tonnes respectivement. Est-ce que ces masses correspondent uniquement à la masse de la structure d'acier, sans tout le reste?
- R1. Voir la modification 001.
- Q2. Pourriez-vous fournir le rapport de stabilité et de l'assiette du NCSM IROQUOIS?
- R2. Le rapport de stabilité et de l'assiette de l'ancien NCSM IROQUOIS est une marchandise contrôlée. Les soumissionnaires doivent présenter leur certificat d'enregistrement au Programme des marchandises contrôlées avant de pouvoir accéder à des marchandises contrôlées. Après avoir reçu le certificat du Programme, le Canada prendra des dispositions avec le soumissionnaire pour qu'il reçoive le rapport de stabilité et de l'assiette de l'ancien NCSM IROQUOIS. Le rapport de stabilité et de l'assiette se trouve sur la clé USB « Complete Ship Information IRO » qui peut être fournie aux soumissionnaires sur demande. Voir la réponse 3.
- Q3. Le Canada peut-il fournir aux soumissionnaires un plan de formes pour le NCSM IROQUOIS?
- R3. Oui. Le Canada a compilé tous les renseignements techniques disponibles concernant l'ancien NCSM IROQUOIS sur une clé USB qui peut être fournie aux soumissionnaires sur demande. Les soumissionnaires doivent présenter leur demande par écrit, transmettre une copie de leur certificat d'enregistrement au Programme des marchandises contrôlées, indiquer le nom du représentant désigné pour la réception de la clé USB, et fournir une adresse postale complète pour le représentant désigné. La clé USB sera acheminée au représentant désigné de l'entreprise seulement après que le Canada aura reçu la demande officielle par écrit et que tous les renseignements et la documentation nécessaires auront été fournis.

Les éléments suivants sont fournis sur la clé USB.

- Fichiers du Système général harmonisé (logiciel de stabilité) [47 éléments]
- RFP Q3 Plan de formes (4 fichiers),
- RFP_Q4 Plan d'ensemble des membrures (34 fichiers)
- RFP Q5 Dessin de stabilité (1 fichier)
- RFP Q6 Lest solide permanent (1 fichier)
- Partie du modèle de navire du Système général harmonisé (9 éléments)
- INFORMATION : Emplacements et capacités des réservoirs (figurent également dans les fichiers du rapport de stabilité et de l'assiette et le logiciel du Système général harmonisé)
- Margues des risques liés à la ventilation (12 fichiers)
- Q4. Le Canada peut-il fournir aux soumissionnaires un plan d'échantillonnage ou un plan d'ensemble des membrures pour le NCSM IROQUOIS?
- R4. Voir la réponse 3.
- Q5. Le Canada peut-il fournir aux soumissionnaires un diagramme ou un schéma de la répartition du poids pour le NCSM IROQUOIS?
- R5. Voir la réponse 3.
- Q6. Le Canada peut-il fournir aux soumissionnaires un schéma de la répartition du lest solide pour le NCSM IROQUOIS?
- R6. Voir la réponse 3.

Amd. No. - No de la modif.

Buyer ID – ID de l'acheteur 010 ism CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

 $\begin{array}{l} \text{File No.} - \text{N}^{\text{o}} \text{ du dossier} \\ W8482\text{-}168053 \end{array}$

- Q7. Le Canada peut-il fournir aux soumissionnaires le fichier AutoCAD véritable pour le NCSM IROQUOIS?
- R7. Non, le Canada ne fournira pas les fichiers AutoCAD pour l'ancien NCSM IROQUOIS.
- Q8. Le Canada peut-il fournir aux soumissionnaires des rapports récents tels que des relevés de carénage, des rapports de contrôle par ultrasons ou des relevés de l'état de la partie immergée de la coque pour le NCSM IROQUOIS?
- R8. Voir la réponse 3.
- Q9. Le Canada peut-il fournir aux soumissionnaires une liste complète de l'ensemble des quantités et des emplacements de carburant diesel, d'huile de graissage, de JP-5, d'huiles usées, d'eau mazouteuse, d'eaux grises et d'eaux usées sanitaires pour le NCSM IROQUOIS?
- R9. Les emplacements peuvent être consultés au moyen du dessin du lest (voir la réponse 3). Voir le tableau ci-joint.
- Q10. Pourriez-vous fournir une liste des dessins qui seront mis à la disposition du soumissionnaire retenu?
- R10. Voir la réponse 3.
- Q11. Est-ce que SPAC possède un exemplaire d'une estimation détaillée du poids du bateau-feu? Si oui, SPAC pourrait-il fournir une copie de l'estimation du poids du bateau-feu?
- R11. 4434lt.
- Q12. SPAC sait-il quel sera l'état du poids du bateau-feu du navire au moment du transfert au soumissionnaire retenu?
- R12. 4434lt.
- Q13. Le Canada peut-il fournir l'estimation de tous les liquides (huile combustible pour diesel, JP-5, eau de mer, eau douce, etc.) restant à bord de l'ancien NCSM IROQUOIS?
- R13. Voir le tableau ci-joint.
- Q14. Le Canada peut-il confirmer qu'il ne reste aucun explosif ni aucune munition à bord du NCSM IROQUOIS?
- R14. Le Canada confirme qu'il ne reste aucun explosif ni aucune munition à bord du NCSM IROQUOIS.
- Q15. Quel est le niveau des liquides dans les cales et tous les réservoirs (ballast, carburant, huile, eau douce, eaux usées, etc.)?
- R15. Voir le tableau ci-joint.
- Q16. Est-ce que tous les cordages demeureront sur le navire afin de pouvoir être utilisés lors du remorquage?
- Q16. Tous les cordages vus lors de la conférence des soumissionnaires demeureront à bord, à l'exception du cordage Hawser en acier contre les ouragans.
- Q17. Les certificats d'analyse d'échantillonneur liquide automatique indiquent tous les échantillons prélevés, mais pas l'emplacement de leur prélèvement. Les emplacements de prélèvement des échantillons pourraient-ils être clairement indiqués en ce qui concerne les certificats?
- R17. Oui, le Canada peut indiquer les emplacements de prélèvement des échantillons sur demande.
- Q18. Les documents « HMCS Iroquois Verified on- Board/Report » et « HMCS Iroquois Controlled Goods Report » comportent tous deux un pied de page indiquant l'absence de marchandises contrôlées. Pouvons-nous présumer que le pied de page est correct pour le rapport à bord, mais

 $\begin{aligned} &\text{File No.} - \text{N}^{\text{o}} \text{ du dossier} \\ &W8482\text{-}168053 \end{aligned}$

qu'il est erroné pour le rapport sur les marchandises contrôlées? Pouvez-vous donner des précisions?

R18. Le pied de page indique que le rapport en soi n'est pas une marchandise contrôlée.

W8482-168053

STBD	1	58%	Fuel	17500 liters
	3A	50%	Fresh water	22000 liters
	3B	60%	Fresh water	30000 liters
	Service 1	90%	Fuel	25000 liters
	Settling 5	75%	Fuel	25000 liters
	7 chain	90%	Fresh water	180000 liters
PORT	2	68%	Fuel	21000 liters
	4A	50%	Fresh water	22000 liters
	Service 2	95%	Fuel	26000 liters
	Settling 6	67%	Fuel	22000 liters
	8 chain	90%	Fresh water	180000 liters
JP5	1	0%		
	2	0%		
	3	0%		
Fresh water tanks	1	60%	Fresh water	8100 liters
	2	0%		
	3	0%		
	4	0%		
	5	92%	Fresh water	12900
				·
PORT gearbox			357 oil	900 gallons
STBD gearbox			357 oil	900 gallons
PORT settling tank			357 oil	90 gallons
STBD settling tank			357 oil	90 gallons
AMR oil tank			mil9000 (Diesel oil SAE 40)	450 gallons
Aft mark	17'			
FWD mark	14'			

Annexe M – Ventilation des coûts pour le retrait du grillage, du nez d'étrave et des hélices

Les soumissionnaires doivent remplir les tableaux ci-dessous afin d'aider le Canada à affecter au centre de coûts approprié les coûts associés aux portions des travaux décrits à l'**Annexe A – Énoncé des travaux**. Ces estimations ne sont pas évaluées et sont fournies à titre informatif et aux fins de planification seulement.

Retrait du grillage Sections A, B et C Coûts Ingénierie			
Travaux préparatoires Traitement des déchets dangereux Démilitarisation des marchandises contrôlées Grutage Nettoyage Préparation pour le transport Retrait du nez d'étrave Total: Total: Retrait des déchets dangereux Démilitarisation des marchandises contrôlées Ingénierie Travaux préparatoires Traitement des déchets dangereux Démilitarisation des marchandises contrôlées Grutage Nettoyage Préparation pour le transport Retrait des hélices Coûts Retrait des hélices Coûts Retrait des hélices Coûts Retrait des hélices Coûts Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ \$	Retrait du grillage Sections A, B et C		Coûts
Traitement des déchets dangereux Démilitarisation des marchandises contrôlées Grutage Nettoyage Préparation pour le transport Retrait du nez d'étrave Total: Total: Traitement des déchets dangereux Démilitarisation des marchandises contrôlées Grutage Nettoyage Préparation pour le transport Traitement des déchets dangereux Démilitarisation des marchandises contrôlées Grutage Nettoyage Préparation pour le transport Retrait des hélices Coûts Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	Ingénierie		
Démilitarisation des marchandises contrôlées Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ Total: \$ Retrait du nez d'étrave Coûts Ingénierie Travaux préparatoires Traitement des déchets dangereux Démilitarisation des marchandises contrôlées Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ Total: \$ Retrait des hélices Coûts Retrait des hélices Coûts Retrait des hélices Coûts Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ \$ Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ \$	Travaux préparatoires		
Retrait des hélices Préparation pour le transport Retrait des hélices Préparation pour le transport Retrait des hélices Coûts	Traitement des déchets dangereux		
Nettoyage Préparation pour le transport Retrait du nez d'étrave Ingénierie Travaux préparatoires Traitement des déchets dangereux Démilitarisation des marchandises contrôlées Grutage Nettoyage Préparation pour le transport Retrait des hélices Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ Coûts Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ \$	Démilitarisation des marchandises contrôlées		
Préparation pour le transport Total: Retrait du nez d'étrave Coûts Ingénierie Travaux préparatoires Traitement des déchets dangereux Démilitarisation des marchandises contrôlées Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ Total: \$ Retrait des hélices Coûts Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ \$ Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	Grutage		
Retrait du nez d'étrave Coûts Ingénierie Travaux préparatoires Traitement des déchets dangereux Démilitarisation des marchandises contrôlées Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ Total: \$ Retrait des hélices Coûts Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	Nettoyage		
Retrait du nez d'étrave Ingénierie Travaux préparatoires Traitement des déchets dangereux Démilitarisation des marchandises contrôlées Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ Total: \$ Retrait des hélices Coûts Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ \$	Préparation pour le transport		\$
Ingénierie Travaux préparatoires Traitement des déchets dangereux Démilitarisation des marchandises contrôlées Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ Total: \$ Retrait des hélices Coûts Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$		Total:	\$
Ingénierie Travaux préparatoires Traitement des déchets dangereux Démilitarisation des marchandises contrôlées Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ Total: \$ Retrait des hélices Coûts Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$			
Travaux préparatoires Traitement des déchets dangereux Démilitarisation des marchandises contrôlées Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ Total: \$ Retrait des hélices Coûts Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	Retrait du nez d'étrave		Coûts
Traitement des déchets dangereux Démilitarisation des marchandises contrôlées Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ Total: \$ Retrait des hélices Coûts Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	Ingénierie		
Démilitarisation des marchandises contrôlées Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ Total: \$ Retrait des hélices Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	Travaux préparatoires		
Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ Total: \$ Retrait des hélices Coûts Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$	Traitement des déchets dangereux		
Nettoyage Préparation pour le transport Retrait des hélices Coûts Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$	Démilitarisation des marchandises contrôlées		
Préparation pour le transport Total: \$ Retrait des hélices Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$ \$ Coûts Coûts	Grutage		
Retrait des hélices Coûts Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$	Nettoyage		
Retrait des hélices Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport Coûts Coûts La coûts	Préparation pour le transport		\$
Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$		Total :	\$
Ingénierie Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$			
Travaux préparatoires Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$			Coûts
Suppression de l'application Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$	Ingénierie		
Grutage Nettoyage Préparation pour le transport \$	Travaux préparatoires		
Nettoyage Préparation pour le transport \$	Suppression de l'application		
Préparation pour le transport \$	Grutage		
	Nettoyage		
Total : \$	Préparation pour le transport		\$
		Total :	\$

Annexe B – Base de paiement et modalités de paiement d'étape en date du 09 août 2016 Demande de soumissions W8482-168053

	Prix ferme du contrat				
A)	Travaux connus – Tous les travaux conformément au contrat et à l'Annexe A – Énoncé des travaux	\$			
В)	Taxes applicables pour la ligne A) seulement	\$			
C)	Coût de la garantie financière selon la clause 7.16	\$			
D)	Prix ferme total taxes incluses A) + B) + C)	\$			

ÉTAPES

Étape	Description de l'étape	Preuves tangibles	Pourcentage de la valeur du contrat
1	Préparation de la remorque achevée	Plan de remorque soumis et obtention de toutes les attestations de remorque.	5 %
2	Transfert de la charge et de la garde	Formulaire de charge et de garde (Annexe 1) dûment rempli.	10 %
3	Arrivée du navire à l'installation de l'entrepreneur	Arrivée du navire à l'installation de l'entrepreneur constatée par le représentant du Canada.	10 %
4	Retrait de l'étrave achevé	Étrave du navire enlevée et préparée pour transport par le Canada conformément à l'Annexe A – Énoncé des travaux.	10 %
5	Retrait du grillage achevé	Grillage indiqué à l'Annexe A enlevé et préparé pour transport par le Canada conformément à l'Annexe A – Énoncé des travaux.	10 %
6	Retrait des hélices achevé	Hélices indiquées à l'Annexe A enlevées et préparées pour transport par le Canada conformément à l'Annexe A – Énoncé des travaux.	10 %

Annexe B – Base de paiement et modalités de paiement d'étape en date du 09 août 2016 Demande de soumissions W8482-168053

7	Démilitarisation et enlèvement des déchets dangereux dans la zone 1 indiquée (ensemble des structures et compartiments au-dessus du pont 1) Démilitarisation et	La zone indiquée a été démilitarisée et les déchets dangereux ont été enlevés. Les certificats de démilitarisation pour la zone 1 indiquée ont été signés par la Région de l'assurance de la qualité de la Défense nationale, conformément à l'énoncé des travaux. La zone indiquée a été démilitarisée et	5 %
	enlèvement des déchets dangereux dans la zone 2 indiquée (stations 1 à 24)	les déchets dangereux ont été enlevés. Les certificats de démilitarisation pour la zone 2 indiquée ont été signés par la Région de l'assurance de la qualité de la Défense nationale, conformément à l'énoncé des travaux.	
9	Démilitarisation et enlèvement des déchets dangereux dans la zone 3 indiquée (stations 25 à 44)	La zone indiquée a été démilitarisée et les déchets dangereux ont été enlevés. Les certificats de démilitarisation pour la zone 3 indiquée ont été signés par la Région de l'assurance de la qualité de la Défense nationale, conformément à l'énoncé des travaux.	5 %
10	Démilitarisation et enlèvement des déchets dangereux dans la zone 4 indiquée (stations 45 à 76)	La zone indiquée a été démilitarisée et les déchets dangereux ont été enlevés. Les certificats de démilitarisation pour la zone 4 indiquée ont été signés par la Région de l'assurance de la qualité de la Défense nationale, conformément à l'énoncé des travaux.	5 %
11	Enlèvement de l'ensemble des déchets dangereux du navire	Réception de la version définitive de la base de données de suivi des déchets dangereux. Tous les déchets dangereux relevés ont été détruits conformément à l'énoncé des travaux.	5 %
12	Certificat de démilitarisation définitif	Le certificat de démilitarisation définitif a été dûment préparé et remis au Canada. Toutes les marchandises contrôlées ont été démilitarisées conformément à l'énoncé des travaux et en présence de la Région de l'assurance de la qualité de la Défense nationale.	15 %
13	Transfert définitif de la propriété à l'entrepreneur et achèvement des travaux	Tous les travaux sont achevés. Formulaire de charge et de garde (Annexe 2) dûment rempli.	5 %

ANNEXE F

FICHE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE en date du 09 août 2016

La présente annexe doit être remplie par le soumissionnaire dans la feuille de calcul fournie, conformément à la **Section II – Soumission financière**.

	Prix à évaluer					
A)	Travaux connus – Tous les travaux conformément au contrat et à l'Annexe A – Énoncé des travaux, taxes exclues	\$				
B)	Coût de la garantie financière selon la partie 6, clause 6.3	\$				
C)	Frais journaliers d'entreposage et d'entretien aux fins d'évaluation seulement : Conformément à la partie 7, clauses 4.1 – Période des travaux – Marine et 7.6.1.1 – Frais d'entreposage et d'entretien. Soixante (60) jours civils × frais journaliers fermes d'entreposage et d'entretien de\$. Droits de douane et taxe d'accise compris. La taxe sur les produits et les services et la taxe de vente harmonisée sont exclues, s'il y a lieu.	\$				
D)	Prix total évalué : A) + B) + C)	\$				

Produits livrables obligatoires en date du 09 août 2016

	Produits livrables exigés à la date de clôture de la demande de propositions (DP) - Critères obligatoires					
N°	Référence de la DP	Description	Réalisé (oui ou non)	Référence (section) de la soumission		
1	PARTIE 2 - 2.2	Proposition reçue avant la date et l'heure indiquées sur la page couverture de la DP				
2	PARTIE 2 - 2.6 et 2.7	Présence à la Visite obligatoire des lieux et la visite obligatoire des lieux				
3	PARTIE 3 - 3.2.1	Expérience dans l'élimination de navires (démantèlement et recyclage)				
4	PARTIE 3 - 3.2.2	Expérience dans le transfert et le remorquage de navires inactifs				
5	PARTIE 3 - 3.2.3	Expérience en gestion environnementale				
6	PARTIE 3 - 3.2.4	Installations				
7	PARTIE 3 - 3.2.5a	Installations – À quai (ne s'applique pas aux opérations de cale sèche)				
8	PARTIE 3 - 3.2.5b	Installations – Cale sèche (ne s'applique pas aux opérations à quai)				
9	PARTIE 3 - 3.2.6	Installations – Permis, licences et certifications pour l'élimination du navire				
10	PARTIE 3 - 3.2.7	Installations – Permis, licences et certifications pour la manutention des matières				
		dangereuses				
11	PARTIE 3 - 3.2.8	Installations – Lettre d'entente concernant les installations sous-traitées				
12	PARTIE 3 - 3.2.9	Liste des sous-traitants				
13	PARTIE 3 - 3.2.10	Lettres d'entente des sous-traitants				
14	PARTIE 3 - 3.2.11	Calendrier préliminaire du projet				
15	PARTIE 3 - 3.2.12	Plan de gestion préliminaire				
16	PARTIE 3 - 3.2.13	Plan qualité				
17	PARTIE 3 - 3.2.14	Santé et sécurité				
18	PARTIE 3 - 3.2.15	Plan préliminaire de gestion de l'environnement				
19	PARTIE 3 - 3.3.1	Capacité de gestion				
20	PARTIE 3 - 3.3.2	Gestion de projet				
21	PARTIE 3 - 3.3.3	Personnel de l'équipe de gestion				
22	PARTIE 3 - 3.3.4	Gestionnaire de projet				
23	PARTIE 3 - 3.4.1	Présentation des soumissions financières				
24	PARTIE 3 - 3.4.2	Paiement électronique de factures – soumission				
25	PARTIE 3 - 3.4.4	Garantie financière				
26	PARTIE 3 – 3.4.5	Présentation de la soumission financière – Annexe M remplie				
27	PARTIE 5	Dispositions relatives à l'intégrité - Conformément à la Politique d'inadmissibilité et de				
		suspension				
28	PARTIE 6 - 6.3 / PARTIE 7.17	Garantie financière du contrat - lettre émise par une institution financière ou de caution				
	,	agréée, en conformité avec la section 6.3 de la PARTIE 6				
29	PARTIE 6 - 6.5	Exigences relatives aux assurances - lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances	S			
20	DARTIE C. C.C.	en conformité avec la section 6.5 de la PARTIE 6				
30	PARTIE 6 - 6.6	Indemnisation des accidents du travail - lettre d'attestation				
31	PARTIE 6 - 6.7	Convention collective valide				

	Produits livrables exigés à l'attribution du contrat						
N°	Référence de la DP	Description	Réalisé (oui ou non)	Référence (section) de la soumission			
32	PARTIE 2 - 2.9	Certification relative aux installations de carénage					
33	PARTIE 2 - 2.11 / PARTIE 6 - 6.1 / PARTIE 7 - 7.3	Inscription au Programme des marchandises contrôlées (PMC) : l'entrepreneur et tout sous- traitant proposé pour l'examen, la possession ou le transfert de marchandises contrôlées sont inscrits, exemptés ou exclus en vertu du PMC.					
34	PARTIE 5	Toutes les attestations requises à la PARTIE 5 - Attestations					
35	PARTIE 6 - 6.1	Attestation de sécurité d'organisme valide en conformité avec la section 7.3.1 de la PARTIE 7		_			
36	PARTIE 6 - 6.2	Capacité financière, au besoin					

	Premiers produits livrables du contrat					
Ν°	Référence	Description	Échéance	Reçu (oui ou non)		
37	PARTIE 7 - 7.13	Certificat d'assurance	10 jours après l'attribution du contrat			
38	PARTIE 7 - 7.17	Garantie financière	5 jours après l'attribution du contrat			
39	PARTIE 7 - 7.37	Plan de qualité	15 jours après l'attribution du contrat			
40	PARTIE 7 - 7.39	Calendrier de projet	5 jours après l'attribution du contrat			
41	Énoncé des travaux - annexe A	Plan de travail détaillé	14 jours avant le début des travaux			